

**ELECTIONS DES CONSEILLERS REGIONAUX
DES 20 ET 27 JUIN 2021**

REGION ILE DE FRANCE

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

INFORMATIONS RELATIVES A LA PROPAGANDE ELECTORALE

I – AFFICHES

Le nombre total d'emplacements d'affichage est de **625** (573 emplacements obligatoires et 52 emplacements facultatifs).

Grandes affiches → dimensions maxi : largeur = 594 mm et hauteur = 841mm

Remboursement prévu à l'article R. 39 du code électoral : limité à **2 affiches identiques par emplacement d'affichage**.

Petites affiches → dimensions maxi : 297 x 420 mm

Remboursement prévu à l'article R. 39 du code électoral : **2 affiches maximum par emplacement d'affichage, destinées à annoncer soit explicitement, soit en renvoyant à la consultation d'un site internet, la tenue des réunions électorales.**

II – REUNIONS DE LA COMMISSION DE PROPAGANDE DEPARTEMENTALE

1^{er} tour de scrutin → La commission de propagande instituée dans le département du Val-de-Marne à l'occasion de l'élection des conseillers régionaux des 20 et 27 juin 2021, se réunira dans les locaux de la Société CFI TECHNOLOGIES – Coordination ALS - ZI PETITE MONTAGNE SUD - 16 RUE DES CEVENNES – 91090 LISSES (voir plan d'accès en annexe) le mercredi 26 mai 2021 à 10h00.

En cas de 2nd tour de scrutin → La commission de propagande départementale se réunira dans les locaux de la Société CFI TECHNOLOGIES le mercredi 23 juin 2021 à 09h30.

III – MODALITES DE LIVRAISON DES CIRCULAIRES ET DES BULLETINS DE VOTE

La propagande électorale (circulaires et bulletins de vote) doit être livrée auprès de la société CFI TECHNOLOGIES précitée, chargée de la réception, des opérations de mise sous pli et de la répartition des bulletins de vote auprès des 47 communes du département.



ATTENTION : RDV obligatoire avant toute livraison
contact : M. BORREGA au 06 07 91 22 81 ou par courriel f.borrega@cfitech.io

Pour le 1^{er} tour de scrutin → Les mandataires des listes candidates doivent déposer leurs circulaires et bulletins de vote, dont les quantités sont précisées ci-dessous, dans les locaux de la société CFI TECHNOLOGIES, avant le **mercredi 26 mai 2021 à 10 heures au plus tard**. Les livraisons peuvent s'effectuer du **lundi au vendredi de 8h00 à 11h45 et de 13h00 à 16h00, et le mercredi 26 mai entre 7h00 et 10h00 au plus tard**.

Nous attirons votre attention sur le fait que le site sera **fermé le lundi 24 juin (Pentecote)** et que les livraisons ne seront pas possible ce jour là.

En cas de 2d tour de scrutin → Les mandataires des listes candidates doivent déposer leurs circulaires et bulletins de vote, dont les quantités sont précisées ci-dessous, dans les locaux de la société CFI TECHNOLOGIES du **lundi 21 au mardi 22 juin 2021 de 8h00 à 11h45 et de 13h00 à 16h00, et le mercredi 23 juin de 7h00 à 8h00 au plus tard**.

NOTA : La commission de propagande n'est pas tenue d'assurer l'envoi des documents remis postérieurement aux dates et heures limites précitées.

Le nombre d'électeurs inscrits au 7 mai 2021 sur les listes électorales du Val-de-Marne est de **784 905**. Le nombre maximum de circulaires et de bulletins de vote admis au remboursement par l'Etat (article R. 39 du code électoral) et à livrer est donc :

Circulaires	Bulletins de vote
824 200	1 726 800

Conditionnement des documents de propagande :

BULLETINS DE VOTE : Si la liste candidate livre la totalité des bulletins de vote, la moitié de la dotation destinée à la mise sous pli, peut être livrée en paquets comptables sans liasses pour faciliter la mise sous enveloppes ; l'autre moitié destinée aux bureaux de vote peut être livrée en paquets comptables avec une liasse conditionnés en cartons comptables par exemple de 2000 exemplaires.

PROFESSIONS DE FOI : la liste candidate livre obligatoirement des exemplaires destinés à la mise sous enveloppes. Cette dotation peut être livrée en paquets comptables sans liasses et sur palettes bien filmées.

Idéalement, une fiche palette est apposée sur chacune des palettes identifiant ce qui est destiné à la mise sous pli ou aux bureaux de vote.

Plus d'informations en annexe de ce document.

Contactez la société CFI TECHNOLOGIES pour la livraison des documents de propagande :

- M. BORREGA au 06 07 91 22 81 ou par courriel f.borrega@cfitech.io

CAHIER DES CHARGES LOGISTIQUES RECEPTIONS

PHS 1120/1

Service : LOGISTIQUE

Secteur : RECEPTION

Validation : Philippe SAAD
Directeur Logistique

Contact Coordination Opération.

CFI Technologies / Coordination ALS
ZI PETITE MONTAGNE SUD
16 Rue des Cévennes
91090 LISSES

Contact : Frédéric Borrega 06 07 91 22 81 – f.borrega@cfitech.io

Lundi au vendredi : 8h / 11h45 – 13h / 16h

1^{er} Tour : Le site sera fermé le lundi 24 mai – Pentecôte

Ouverture exceptionnelle le mercredi 26 mai à partir de 7h

2^e Tour : Ouverture exceptionnelle le mercredi 23 juin à partir de 7h

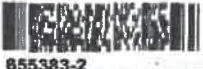

RDV obligatoire par mail ou téléphone

f.borrega@cfitech.io / n° spécial 06.07.91.22.81

1- PROCESS DE LIVRAISON SUR LE SITE CFI ALS LISSES 91

. Les différents documents sont conditionnés sur des palettes perdues de bonne qualité ou EUROPE : 80 cm x 120 cm à quatre entrées. Au-dessus de 400 Kg sur palette EUROPE.

- Il ne peut y avoir qu'une seule référence (Profession de Foi ou BV) par palette.
- Une étiquette d'identification doit être apposée sur chaque palette (Nom du Candidat – Profession de foi ou Bulletin de vote – Quantité sur la palette)
- Les palettes sont protégées par du film étirable d'une épaisseur d'au moins 150 microns, du sabot de la palette jusqu'en haut de la marchandise. Pour les enveloppes, les boîtes de peuvent dépasser de la palette
- Exemple de fiche d'identification à positionner de chaque petit côté de la palette reprenant les informations suivantes :

BROCHURES 24 PAGES + COUV 4 PAGES ARD	
CALENDRIERS ARD AF-57462 CALENDAR 2021	13/11/2020 ISG - 65 03
CFI TECHNOLOGIES	Poids Palette 80 x120 Perdue (Kg.) : 587
91090 LISSES	130 Paquets de 40 ex.
Quantité Totale 18 000.	JAP 10/11/2020 11:22 N° DE PALETTE
Quantité Palette 5 200	2 / 4
SUR PALETTE ROUTEUR	
 202011.0065 	
CFI TECHNOLOGIES	

CAHIER DES CHARGES LOGISTIQUES RECEPTIONS

PHS 1120/1

Service : LOGISTIQUE

Secteur : RECEPTION

Validation : Philippe SAAD
Directeur Logistique

Exemple à ne pas faire :



Taille de
Palette
non
conforme
inferieur à



Brique
Emballée et
soulevée
inferieur à 7

LA PRESENTATION DES DOCUMENTS SUR LA PALETTE

Confection des briques document:

- Même quantité par brique
- Première de couverture FACE VISIBLE
- Documents à plats sans déformation
- Briques égales: 2 briques maxi en tête bêche, hauteur 14 cm
- Catalogues avec liens: ATTENTION à ne pas déformer les catalogues



Spécification

- La protection supérieure de la palette se compose :
 - o d'une coiffe en bois,
 - o d'une coiffe en carton,
 - o d'un matelas de macules.
- Chaque couche de la palette sera séparée par une macule en carton.
- La protection inférieure de la palette se compose :
 - o de macules,
 - o d'une coiffe en carton,
 - o d'un , ou de toutes autres protections hydrofuge

CAHIER DES CHARGES LOGISTIQUES RECEPTIONS

PHS 1120/1

Service : LOGISTIQUE

Secteur : RECEPTION

Validation : Philippe SAAD
Directeur Logistique

Remarques particulières

1 A fournir avec la marchandise

- Le CMR du chauffeur
- Un bordereau correctement établi comprenant :
 - o Le fournisseur
 - o Le client
 - o La référence
 - o La quantité par palette

2 Hauteur des palettes

- La hauteur maximale des palettes catalogues et tableaux ne doit pas dépasser 1.20m.
 - La hauteur palettes des enveloppes ne peut dépasser 1m60.

3 Chargement

- Les palettes ne doivent pas être gerbées dans les camions.

4 Poids

- Le poids de chaque palette ne dépassera pas 800kg maxi pour raison de sécurité.

5 Habillage et protection

- Les bobines d'étiquettes sont conditionnées dans les palettes caisses: 80cm x 120cm à quatre entrées ou des cartons individuels (petit volume).
- Les palettes sont protégées par du film étirable.
- Les pieds des palettes doivent être filmés pour assurer une bonne stabilité lors du transport.
- Il ne peut y avoir qu'une seule langue et une seule référence par palette.

SPECIFICITES OPERATION ELECTIONS REGIONALES VAL DE MARNE

BULLETINS DE VOTE (BV) : Si le candidat livre la totalité des BV, soit 1600000 + la passe, la moitié de la dotation (soit 800000 + la passe) destinée à la mise sous pli, peut être livrée en paquets comptables sans liasses pour faciliter la mise sous enveloppes ; l'autre moitié (soit 800000 + la passe) destinée aux bureaux de vote peut être livrée en paquets comptables avec une liasse conditionnés en cartons comptables par exemple de 2000 exemplaires.

PROFESSIONS DE FOI : le candidat livre obligatoirement des exemplaires destinés à la mise sous enveloppes. Cette dotation peut être livrée en paquets comptables sans liasses et sur palettes bien filmées.

Idéalement, une fiche palette est apposée sur chacune des palettes identifiant ce qui est destiné à la mise sous pli ou aux bureaux de vote.

CAHIER DES CHARGES LOGISTIQUES RECEPTIONS

PHS 1120/1

Service : LOGISTIQUE

Secteur : RECEPTION

Validation : Philippe SAAD
Directeur Logistique

EN RESUME

Une marchandise de qualité en livraison

☑ Identification de chaque produit (palette carton bobine).

☑ Protection des produits transportés.

☑ Respect des consignes de chargement.

= un déchargement rapide, zéro litige et du temps gagné pour tous.

Plan d'accès CFI Technologies

